



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'Ille sur Tet
SEANCE DU 20 MAI 2026

Date de convocation :
13/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TÉCHÉNÉ Catherine, **Adjoints**, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, BOUSCAIL Anne-Marie, LABARTHE Agnès, LISCIIO Olivier, PEREZ Laure, CARDON Didier, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, ALESSANDRIA Annabelle, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : M. VILARDELL Jean-Pierre (pouvoir à Mme GILI Valérie),

M. Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/43 : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA PISCINE D'ILLE SUR TET AFIN DE LA TRANSFORMER EN PISCINE PERMANENTE, AVEC BASSIN NORDIQUE, HALLE FERMEE ET CREATION D'UN PETIT CENTRE DE DETENTE – LOT 3 CHARPENTE BOIS

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 29 avril 2025, du 17 juillet 2025 et du 25 septembre 2025 pour la validation du projet de restructuration de la piscine afin de la transformer en piscine permanente, avec bassin nordique, halle fermée et création d'un petit centre de détente, et la validation du choix des entreprises.

Suite aux préconisations du bureau de contrôle technique, une modification de la classe du bois en 3B DOUGLAS sur la zone bassin nécessite d'établir un avenant n°1 pour le lot suivant :
Lot 3 Charpente bois pour un montant de 21 624.85 € H.T.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant détaillé ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget primitif 2026

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 MAI 2026

Le Maire,



Alain FABRESSE